

# Axian Telecom

Identifiant du projet :

57288

Statut :

Examen du concept validé, en attente de l'examen final

Lieu :

Régional

Secteur d'activité :

Public/Privé :

Privé

Catégorie environnementale :

B

Date de décision sur l'approbation :

8 juillet 2026

Date de publication du DSP en langue anglaise :

8 juin 2026

*Comme le permet le paragraphe 2.6 du chapitre III de la Politique d'accès à l'information, la divulgation du présent DSP a été reportée en conformité avec le paragraphe 1.4.4 de la Directive sur l'accès à l'information.*

## Description du projet

Octroi d'un prêt à long terme à Axian Telecom Holding and Management PLC (« Axian Telecom », la « société », le « groupe »), opérateur panafricain intégré de télécommunications. Le prêt se compose de deux tranches : i) une tranche engagée, destinée à financer les dépenses d'investissement d'Axian Telecom au Sénégal et au Kenya afin d'accompagner la modernisation et l'extension de ses réseaux mobiles et fixes ; et ii) une tranche non engagée, destinée à financer de futures opérations de croissance organique et externe en Afrique.

## Objectifs du projet

La tranche engagée du prêt financera les plans pluriannuels de dépenses d'investissement d'Axian Telecom au Sénégal et au Kenya. Au Sénégal, les investissements porteront notamment sur l'extension des réseaux mobiles actifs (4G/5G) et passifs de la société, en ciblant plus particulièrement les régions situées en dehors de la capitale, ainsi que sur la modernisation des infrastructures centrales et le déploiement du réseau de fibre optique. Au Kenya, où la société s'est implantée à la faveur de l'acquisition de Wananchi, ils soutiendront la modernisation et l'extension du réseau de fibre optique.

## Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 63

**Qualité « compétitive » :** La BERD soutient le développement d'Axian Telecom au Sénégal et au Kenya, où la société occupe dans les deux marchés une position de concurrent des opérateurs historiques. Les investissements du groupe devraient renforcer sensiblement la capacité des réseaux, augmenter les débits de transmission de données et, à terme, étendre la couverture internet dans les deux pays.

**Qualité « verte » :** Le financement apporté par la BERD soutiendra la modernisation des réseaux 4G, le déploiement de la 5G et l'extension du réseau de fibre optique, autant d'investissements qui devraient générer d'importants gains d'efficacité énergétique.

## Client

AXIAN TELECOM HOLDING AND MANAGEMENT PLC

Axian Telecom est un opérateur panafricain intégré de télécommunications qui est présent dans dix pays : le Sénégal, le Kenya, la Tanzanie, Madagascar, le Togo, les Comores, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Malawi, ainsi qu'à La Réunion et à Mayotte.

Le groupe i) fournit une gamme complète de services mobiles et d'accès internet fixe à haut débit sous la marque unifiée Yas ; ii) dispose de ses propres infrastructures de télécommunications (tours, réseaux de transport, centre de données et câbles sous-marins) et intervient comme fournisseur d'infrastructures passives sur certains de ses marchés ; et iii) propose des services financiers mobiles sous la marque Mixx by Yas en Tanzanie, au Sénégal et au Togo, ainsi que sous la marque Mvola à Madagascar et aux Comores.

Axian Telecom est notée B+ par S&P et Fitch, avec perspective stable.

## Financement de la BERD

170 000 000,00 euros

Prêt d'un montant pouvant atteindre 170 millions d'euros au titre de la tranche engagée, bénéficiant du même rang (*pari passu*) que les autres financements à long terme du groupe.

Ce montant comprend une tranche pouvant aller jusqu'à l'équivalent de 20 millions d'euros qui pourrait être accordée en shillings kényans pour financer des dépenses d'investissement libellées en monnaie locale au Kenya.

Le prêt pourrait être structuré sous la forme d'un prêt A/B, permettant la mobilisation de prêteurs commerciaux en qualité de prêteurs B.

## Coût total du projet

170 000 000,00 euros

## Additionnalité

La BERD accorde un prêt transfrontalier d'un montant significatif, libellé en euros et assorti d'une longue maturité, destiné à financer les importantes dépenses d'investissement de la société libellées en devises fortes, ainsi qu'une tranche en shillings kényans pour les dépenses d'investissement engagées localement au Kenya.

La BERD étudie la possibilité de mobiliser des capitaux privés par le biais d'une structuration du financement sous la forme d'un prêt A/B.

## Synthèse environnementale et sociale

Cette opération, structurée sous la forme d'un prêt en faveur d'Axian Telecom, groupe panafricain de télécommunications, financera les plans pluriannuels de dépenses d'investissement d'Axian, notamment l'acquisition d'équipements de télécommunications, d'équipements installés chez les clients, de câbles de fibre optique, les logiciels et d'autres composantes associées. Des vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable ont été effectuées au niveau de la société par le Département de l'environnement et de la durabilité de la Banque et ont porté sur les systèmes de gestion environnementale et sociale (SGES) d'Axian Telecom, ainsi que sur ses politiques et pratiques environnementales et sociales. Ces vérifications se sont appuyées sur l'examen d'un questionnaire destiné à la société, ainsi que sur l'analyse des évaluations consacrées par des institutions de financement du développement au SGES, aux politiques de santé et de sécurité et aux pratiques de durabilité d'Axian Telecom.

Les risques évalués portaient principalement sur l'adéquation et l'efficacité du SGES, ainsi que sur les risques numériques liés à la protection de la vie privée des utilisateurs, à la sécurité des données, à la cybersécurité et à l'éventuel accès aux données par des autorités souveraines et/ou des services de sécurité ou de renseignement. Le risque est jugé faible à moyen.

## Coopération technique et financement sous forme de subvention

Sans objet

## Contact au sein de l'entreprise

Axian Telecom Holding and Management PLC  
<https://www.axian-telecom.com/>

## Compte rendu de la mise en œuvre

## Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

8 juin 2026

## Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

## Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : [procurement@ebrd.com](mailto:procurement@ebrd.com)

## Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

## Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

## Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique [compliance@ebrd.com](mailto:compliance@ebrd.com). Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les

signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

## Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

## Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse [ipam@ebrd.com](mailto:ipam@ebrd.com) afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.